

Lauterbacher Nouvelles

www.niederlauterbach.fr

MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur - cher(e) Concitoyen(ne)

Le week-end de l'Ascension (18 au 21 mai prochain), nos amis du Limousin qui avaient accueilli nos Parents ou Grands-parents réfugiés pendant la guerre, nous invitent une nouvelle fois à Mailhac et Cromac.

Afin de sceller cette longue amitié et sensibiliser nos jeunes générations, nos deux conseils municipaux avaient donné naissance à un jumelage en 2006. Depuis, les délégations alsaciennes et limousines se rencontrent tous les deux ans en alternance dans nos deux régions (sauf période de COVID).

Afin de partager cette belle histoire, les rencontres ne sont pas uniquement réservées aux familles qui accueillent, mais ouvertes à toute la population puisqu'il s'agit de sensibiliser aussi nos jeunes générations.

Les personnes qui souhaitent participer au séjour peuvent compléter rapidement le bulletin d'inscription page 8 et le déposer en mairie afin que nous puissions organiser ce déplacement dans les meilleures conditions et qu'ils puissent, eux aussi, se tourner vers les familles d'accueil. Une réunion d'information sera organisée prochainement pour les participants.

En attendant, je m'associe à mon conseil municipal pour vous souhaiter à toutes et tous de Joyeuses fêtes de Pâques.

Le Maire, André FRITZ



LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les délibérations du Conseil Municipal sont affichées à l'extérieur de la mairie sur notre panneau d'affichage.

SEANCE DU 10 JANVIER 2023

Présents: Mmes: Chantal BECHTOLD, Marianne DECK, Sandrine HUFSCHMIDT, Marie KREUTZBERGER.

MM: André FRITZ, Eric WEIGEL, Antoine ERHARD, Cédric ZERMANN, Daniel CIVIDINO, Jean-Michel ENGELHARD, Vincent HEINTZ, Alain HERBEIN, Luc KREUTZBERGER, Damien MITTENBUHLER (Absent au point 2023-2)

Absents excusés : M. Nicolas VOLTZ.

Pouvoirs: 0

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET ÉTAT DE PRÉVISIONS DES COUPES FO-RÈSTIERES—ANNÉE 2023

Le Maire présente à l'assemblée le programme des travaux d'exploitation (honoraires compris) ainsi que l'état prévisionnel des recettes pour l'exercice 2023 présenté par l'ONF et qui se décompose comme suit :

Travaux d'exploitations : 5 972€ HT
 Travaux patrimoniaux : 107 210€ HT

(fonctionnement et investissement)

Recettes brutes de coupes : 28 180€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- \Rightarrow **Approuve** les travaux d'exploitation pour 5 972 \in HT,
- ⇒ **N'approuve pas** tous les travaux patrimoniaux, ne retenant que les travaux sylvicoles pour 3 420€ HT ainsi que les travaux préalables à la régénération,
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des contrats se rapportant à ces travaux, ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE POUR LA LOCA-TION DES PARCELLES N°301, 303, 305 ET 307—SECTION 37 À LA SOCIÉTÉ EARL MITTENBUHLER

M. Damien MITTENBUHLER, personnellement concerné par ce point, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

- ⇒ Le Conseil Municipal **décide** de louer précairement 1 ha 61 a 29 ca faisant partie des parcelles cadastrées « Section 37 Parcelles N+301, 303, 305 et 307 » avec comme date de prise d'effet le 11/11/2022, à M. Damien MITTENBUHLER Damien qui s'engage à les mettre à disposition de la EARL Mittenbuhler, 11 Route de Neewiller à Niederlauterbach.
- ⇒ Le Conseil Municipal **fixe** la durée de location précaire à 1 an avec une clause de tacite reconduction. L'indemnité annuelle d'occupation s'élève à **322,58**€ (soit 2€ l'are hors taxes récupérables) et **demande** à ce que la location soit résiliée de plein droit, dans le cas où la parcelle faisant l'objet de cette location serait intégrée dans un quelconque projet.

M. le Maire est autorisé à signer la convention de location précaire et toutes les pièces s'y afférant.

Adopté à l'UNANIMITÉ (absence de M. Damien MITTENBUHLER)

VENTE DES PARCELLES 346, 124/2 ET 124/4—SECTION 37 À LA SOCIETÉ SCI THE GOOD MAG

Suite à la demande de la société THE GOOD MAG d'acheter des parcelles situées dans la ZA KIESWEG à la Commune de NIEDERLAUTERBACH pour un montant total de 6 732€ (six mille sept cent trente-deux euros),

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décide de vendre au prix 6 732€HT (six mille sept cent trente-deux euros), les parcelles 346, 124/2 et 124/4 – Section 37 d'une contenance totale de 3ares 06ca.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'afférant à ce dossier.

Adopté à l'UNANIMITÉ

PROJET DE LOTISSEMENT : ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 52 SECTION 06 À M.HOCH PHI-LIPPE, NU-PROPRIÉTAIRE ET MME BRAUN NICOLE, USUFRUITIÈRE

Le Conseil Municipal:

- Charge le Maire d'acquérir les terrains situés en zone 1AU entre la Rue de la Haute-Vienne et la Rue des Peupliers en vue de l'aménagement d'un futur lotissement,
- **Décide** de les intégrer dans la réserve foncière communale et de les affecter par la suite au lotissement projeté,
- **Fixe** le prix à 1600€ net l'are,
- Autorise le Maire à signer les actes de vente et toutes les pièces s'afférant à ce dossier,
- **S'engage** à reprendre ces crédits au Budget Primitif 2023 à l'article 2118-1400 : Acquisitions de terrains.

Adopté à l'UNANIMITÉ

SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPPORTIVE ET SOCIOCULTURELLE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ÀLA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE POUR LEURS SORTIES CULTURELLES 2022-2023

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 286.00€ à l'Association sportive et socioculturelle de l'école élémentaire et de 126.00€ à la Coopérative scolaire de l'école maternelle pour leurs sorties culturelles 2022/2023.

Cette subvention, à hauteur de 6.00€ par enfant permettra aux 21 enfants de l'école maternelle et 6.50€ aux 44 élèves de l'école élémentaire de bénéficier d'une sortie culturelle (d'un spectacle, d'une visite ou d'une séquence de film).

Les crédits de 126,00€ et 286,00€ seront prévus dans les enveloppes respectives à l'article 6574-Subvention entrées spectacles 2022/2023 du budget primitif 2023.

Adopté à l'UNANIMITÉ

AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADES : EXAMEN DE DOSSIER

Le Conseil Municipal, après examen du dossier, alloue l'aide au ravalement de façades de 1 145€ à Mme WEYRATHER Renée pour les immeubles situés au 88 et 88A Rue Principale.

Adopté à l'UNANIMITÉ

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le conseil municipal:

désigne M. Alain HERBEIN correspondant incendie et secours pour la commune de NIEDER-LAUTERBACH.

Adopté à l'UNANIMITÉ

SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

Présents: Mmes: Chantal BECHTOLD, Marianne DECK, Marie KREUTZBERGER.

MM: André FRITZ, Eric WEIGEL, Antoine ERHARD, Cédric ZERMANN, Jean-Michel ENGELHARD, Vincent HEINTZ, Alain HER-

BEIN, Damien MITTENBUHLER

Absents excusés: Mme Sandrine HUFSCHMIDT

MM: Daniel CIVIDINO, Luc KREUTZBERGER, Nicolas VOLTZ

Pouvoirs: Daniel CIVIDINO à Eric WEIGEL

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal désigne Mme Aline Heilmann comme secrétaire de séance.

Adopté à l'UNANIMITÉ

DENOMINATION DES VOIES DANS LA ZA KIESWEG

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt communal que présente la dénomination des voiries dans la Zone Artisanale Kiesweg,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les dénominations suivantes dans la ZA Kiesweg :

- Rue du Kiesweg
- Rue des Puits
- Rue du Sable
- Rue des Galets

Monsieur le Maire est chargé de communiquer cette information notamment aux services de la poste.

Adopté à l'UNANIMITÉ



ANNEXE A LA DELIBERATION « DÉNOMINATION DES VOIES DANS LA ZA KIESWEG »

Copie du plan cadastral pour repère. (source : www.https://www.cadastre.gouv.fr/)

1– Rue du Kiesweg
2 - Rue des Galets
3 - Rue du Sable
4 - Rue des Puits

VENTE DES PARCELLES 246 2/124 ET 4/124—SECTION 37 A LA SCI THE GOOD MAG (Annule et remplace la DCM 2023-3)

Suite à la demande de la société THE GOOD MAG d'acheter en Section 37 les parcelles 346 (1a35), 2/124 (0a31), 4/124 (2a75) situés dans la ZA Kiesweg à la Commune de NIEDERLAUTERBACH pour un montant total HT de 9 702€, soit 2 200€ HT l'are,

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décide de vendre les parcelles 346, 2/124 et 4/124 dans la Section 37 au prix de 9 702€ HT pour une contenance totale de 4ares 41ca.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'afférant à ce dossier.

Adopté à l'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DES EMPLACEMENTS DES ABRI-BACS POUR LA FUTURE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Dans le cadre du projet de collecte des biodéchets en rapport volontaire à compter du 1er janvier 2024, après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide des différents emplacements des abri-bacs aux lieux suivants :

- Rue des Champs, à côté de l'ancienne laiterie
- Atelier communal
- Rue du Foin, avant la piste cyclable
- ZA Kiesweg, au fond de la Rue du Sable

Adopté à l'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS DIVERSES



POUBELLE JAUNE

8 et 22 mars 5 et 19 avril Voir calendrier

POUBELLE BRUNE

7, 14, 21 et 28 mars4, 12, 18 et 25 avrilVoir calendrier



ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES VEGETAUX

Avec l'arrivée des beaux jours et la pousse de la végétation, il est essentiel de rappeler quelques règles.



<u>Elagage</u>: En bordure de voies publique et privée, l'élagage des arbres, arbustes ou haies, incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture ou propriété.

<u>Taille des haies</u>: Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et privé, leurs hauteurs doit être limitée à 2 mètres, voire moins, là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

<u>Entretien des trottoirs</u>: Tout propriétaire ou locataire principal est tenu de nettoyer le trottoir ou la bordure de trottoir devant son immeuble. Pour les voies dépourvues de trottoirs, le nettoyage doit être effectué sur une largeur d'un mètre sur l'aire de la chaussée bordant l'immeuble (bâti ou non).

NETTOYAGE DE PRINTEMPS 2023

Nous réitérons le grand nettoyage de printemps cette année. <u>Merci de prévoir des gilets haute visibilité et une paire de gants.</u> Rendez-vous le 25 mars à partir de 9h devant l'atelier communal.



RAMASSAGE DE VIEUX PAPIERS



La prochaine collecte aura lieu le week-end du 12 au 14 mai prochain devant l'ancienne laiterie.

DÉPÔT DE DÉCHETS VERTS À BROYER



Il est possible de déposer vos déchets verts à l'ancienne « Kiesgrieb » : déchets de coupes ou de tailles, de haies, d'arbres, de fruitiers etc. Nous n'acceptons que les déchets verts à broyer (pas de gazon, vieilles plantes en pot)

Uniquement sur rendez-vous.

Merci de contacter la mairie au 03 88 94 30 06 si vous êtes intéressés.

LA COMMUNE S'EQUIPE DE L'APPLICATION PANNEAU POCKET

La commune est heureuse de mettre à disposition de ses habitants l'application **PanneauPocket**.

Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens de son actualité au quotidien, et les alerter en cas de risques majeurs. Cette solution gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre le maire et ses citoyens.



BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES?



Les agents de votre France services vous accompagnent aux horaires suivants :

- Lundi Mardi Jeudi Vendredi : de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h
- Mercredi : de 9h à 13h

Vous pouvez également prendre rendezvous au **03 90 55 85 44** ou par courriel : franceservices@cc-plaine-rhin.fr

2 rue Marcel Bisch à SELTZ (à l'arrière du laboratoire de biologie médicale) décembre 2022

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité





JUMELAGE NIEDERLAUTERBACH / CROMAC ET MAILHAC SUR BENAIZE



D'origine historique, les jumelages entre communes de Haute-Vienne et d'Alsace permettent aujourd'hui un partage d'expériences et de savoir-faire à de nombreux niveaux. Au début de la deuxième Guerre Mondiale, les habitants de Niederlauterbach ont été évacués en Haute-Vienne. Le Comité de Jumelage permet de maintenir la coopération entre nos villes ainsi que l'entente mutuelle entre les habitants.

Cette année, dans le cadre du jumelage et des rencontres bisannuelles, la commune de Niederlauterbach est invitée par les communes de Cromac et Mailhac sur Benaize!

Le Comité de Jumelage vous invite à vous inscrire pour ce séjour qui aura lieu <u>du 18 au 21 mai 2023.</u> Le départ est prévu jeudi matin et le retour après le petit-déjeuner le dimanche.

N'hésitez pas à demander des informations au Maire et aux Adjoints car <u>le voyage est ouvert à toute personne</u>! De plus, un appel spécifique est dirigé vers les jeunes qui souhaitent visiter cette région ainsi que Limoges, où avaient été évacués nos parents et grands-parents entre 1939 et 1940.

Le transport est pris en charge par la commune et l'hébergement se fera dans les diverses familles d'accueil.

Pour que ce voyage puisse se réaliser, les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire à la mairie aux heures d'ouverture ou à déposer le coupon réponse ci-dessous dans la boîte aux lettres avant le 13 mars 2023.

Signature:

Nombre d'enfant(s):.....

OKTAVE: PROJET DE RÉNOVATION







RÉUNIONS PUBLIQUES

Jeudi 9 février 2023 18h30 à Neewiller Salle polyvalente

Jeudi 16 février 2023 18h30 à Beinheim Salle des Lilas

Jeudi 2 mars 2023

Mardi 21 mars 2023 18h30 à Lauterbourg

Salle de conférence

Jeudi 23 mars 2023

Mardi 28 février 2023 18h30 à Siegen Kaidenbourg 18h30 à Mothern Salle communale Salle polyvalente

Jeudi 9 mars 2023 18h30 à Niederlauterbach Salle des fêtes

Venez découvrir l'évolution des dispositifs d'aides

2023



18h30 à Niederroedern Salle de réunion Mairie

VENTE DE PRIMÈVERES À LAUTERBOURG

MARDI 14 MARS 2023



Hall de la Mairie de 9h à 17h (également lieu de retrait des commandes)

Place de la République de 9h à 13h (si la météo le permet)

Fleuriste "Mon Petit Atelier" à partir du 15 mars (participe à l'opération en vendant des primevères au même tarif)









Des fleurs pour lutter contre le cancer

La Ville de Lauterbourg et l'équipe de bénévoles "Primevères" organisent une vente de primevères au profit du Comité du Bas-Rhin de la

LIGUE CONTRE LE CANCER

Privilégiez la pré-commande :

Vous pouvez dès à présent réserver vos fleurs par téléphone ou par mail:

pièce

- Sophie HOLLER | 03 88 94 80 18 ou s.holler@mairie-lauterbourg.fr
- Marie Thérèse NORTH | 06 11 30 72 20 ou marietheresenorth@sfr.fr

COLLECTE SOLIDAIRE AU PROFIT DES ETUDIANTS DE STRASBOURG

POINTS DE COLLECTE

- >> Communauté de Communes de la Plaine du Rhin 3 rue Principale 67930 Beinheim
 - Du lundi au jeudi 8h30-12h // 13h30-17h30
 - Le vendredi 8h30-12h // 14h-16h
- >> Mairie de Lauterbourg
 - Du lundi au jeudi 8h-12h // 14h-17h30
 - Le vendredi 8h-12h // 14h-16h
- >> Espace Jeunes de Lauterbourg (rue des 3 rois)
 - Le mercredi 14h-18h
 - Le vendredi 14h-20h (hors vacances scolaires)
- >> Espace Jeunes de Seltz (à côté du judo)
 - Le mardi 16h-18h (hors vacances scolaires)
 - Le mercredi 14h-18h



- Produits d'hygiène
- Produits pharmaceutiques
- Denrées non-périssables
- Aliments chiens-chats

De Février à fin Mars 2023

Communauté de Communes de la Plaine du Rhin Animation FDMJC d'Alsace 3 rue Principale 67930 BEINHEIM Mathilde Jully: mathilde.jully@fdmjc-alsace.fr 06 32 63 77 67













CONFÉRENCE DES JEUNES PAMINA



En 2020, le GECT Eurodistrict PAMINA a organisé la Conférence des jeunes PAMINA Protection du climat et le Challenge-Climat-PAMINA. Plus de 3.000 personnes ont réalisé les actions en faveur de la protection du climat, que les 34 jeunes avaient définies lors de la conférence.

Malgré la crise sanitaire, ce projet avait pu permettre aux jeunes et à tous les citoyens de l'espace PAMINA d'agir ensemble pour la protection du climat en transfrontalier.

C'est avec plaisir que le GECT Eurodistrict PA-MINA organisera une **nouvelle édition de ce projet #paminapourleclimat en 2023**.

Dans ce cadre-là, aura lieu la **Conférence des Jeunes PAMINA – Protection du Climat les 6 et 7 mai 2023** au Centre international Albert Schweitzer à Niederbronn-les-bains.

Inscription sur le site internet : https://www.eurodistrict-pamina.eu/fr/conference-des-jeunes-pamina-protection-du-climat.html#.Y_dwrB-ZOUI

PERMANENCES DE LA DÉPUTÉE STÉPHANIE KOCHERT

PERMANENCES DE LA DEPUTÉE STÉPHANIE KOCHERT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
Permanence de Madame la Députée
Stéphanie KOCHERT

Les citoyens, associations ou

entreprises sont invités à prendre rendez-vous au

2 03 88 54 81 00



La Députée, ou son équipe, tiendra des permanences les :

Le mardi 14 mars 2023

O de 10h à 12 h à la mairie de Seltz, 10 Place de la Mairie

O de 14h à 15h 30 à la mairie de Schaffhouse prés de Seltz, 5 Rue des Bénédictins

Le mardi 28 mars 2023

O de 10h à 12 à la mairie de Seltz, 10 Place de la Mairie

O de 14h à 15h30 à la mairie de Lauterbourg, 19-21 Rue de la 1ère Armée

Et tous les mercredis matin de 10h à 11h30

O à la permanence de Wissembourg, 12 allée des Peupliers

LA MOPH SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES







Déposez une demande en ligne auprès de votre MDPH

La MDPH, c'est la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées. Elle peut répondre aux besoins liés à votre handicap.

Ce service vous permet de saisir votre demande en ligne et de la transmettre à votre MDPH pour qu'elle instruise votre dossier.

Il vous permet de solliciter la MDPH en tant que bénéficiaire ou en tant que représentant légal d'un bénéficiaire.



ATELIERS PARENTS - ENFANTS

Temps de rencontre entre parents

Section AGF Hatten

Parents d'enfants atypiques

Avec Stéphanie TROTOT et Clarisse MUNTZER, typik atypik

DYS-TDA/H-HPI...comprendre pour mieux accompagner.

LES MARDIS SUIVANTS

DE 19H30 À 21H30 :

En 2022 En 2023 11 octobre 10 janvier 8 novembre 7 février 6 décembre 7 mars

4 avril 9 mai

6 juin

Gratuit - sur inscription - places limitées

PARENTS ALSACE



Ateliers parents-enfants Janvier à mars 2023

SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES ATELIERS ONT LIEU À L'ESPACE CULTUREL (4 RUE DES VERGERS) À HATTEN

ACTIVITÉS EN FAMILLE

(bricolage, cuisine, jeux ...) De 9h30 à 11h30

Dates : 11 ianvier - 1er février - 22 mars

Animés par les bénévoles de l'association

Renseignements et inscriptions :

Perrine PIERRE 06 27 06 17 16 - pierre perrine54@gmail.com

MÉDIATION ARTISTIQUE avec Raphaëlle VIERLING

Rencontres bimensuelles – Mercredis de 9h30 à 11h30 Dates: 25 janvier - 8 février - 8 mars Renseignements et inscriptions : 06 28 28 06 70 - ravierling@free.fr

MÉDIATION ANIMALE

à partir de 2 ans Le dimanche 12 mars de 9h30 à 11h30 avec Caroline Fritz (Poney club les écureuils) et Virginie Dorffer (Kimalane).

Au poney club les écureuils : 9 route de Wintzenbach - 67470 NIEDERROEDERN Renseignements et inscription kimalane@free.fr

GRATUIT - SUR INSCRIPTION - PLACES LIMITÉES

RENSEIGNEMENTS:







EXPOSITION DE PÂQUES - OFFICE DU TOURISME DE SELTZ-LAUTERBOURG

Office de Tourisme,

2 Avenue Général Schneider, 67470 Seltz

Du lundi 20 mars au jeudi 6 avril 2023

Une exposition à ne pas manquer vous attend dans le hall d'accueil de l'Office de Tourisme! Des céramiques, des objets en bois chantourné, des décorations florales faites avec minutie par des artisans locaux. Trouvez ici la décoration qui manque chez vous ou le cadeau idéal pour offrir à Pâques!



Entrée libre. Horaires d'accueil: 9h-12h / 13h30-17h30, du lundi au vendredi.

Contact: 03 88 05 59 79 | info@tourisme-seltzlauterbourg.fr



JEU DE RÔLE - OFFICE DU TOURISME DE SELTZ-LAUTERBOURG

Atelier - Jeux de rôle : Dans la peau du gestionnaire

Vendredi 17 Mars, 20h

Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord, à Munchhausen

Rentrez dans la peau du gestionnaire, de l'Etat, des pêcheurs et autres acteurs clés pour mieux comprendre les défis liés à la gestion de la réserve naturelle.

Gratuit.

Réservation obligatoire à l'Office de Tourisme du Pays de Seltz-Lauterbourg :

2 03 88 05 59 79

info@tourisme-seltzlauterbourg.fr

Organisé par le Conservatoire des Sites Alsaciens

www.conservatoire-sites-alsaciens.eu



INFLUENZA AVIAIRE : ZONE DE CONTRÔLE TEMPORAIRE

De nouveaux cas d'influenza aviaire hautement pathogène ont été détectés sur des cadavres découverts dans le département du Bas-Rhin. Considérant la multiplication du nombre de cas d'influenza aviaire hautement pathogène confirmés dans le département, Madame la Préfète a pris la décision de signer un arrêté préfectoral déterminant un zonage étendu à tout le département. (DDPP67-SPAE-AR-2023-17).

L'Article 2 de la Section 1 de cet article impose le **Recensement et la visite des lieux** de détention de volailles ou d'oiseaux captifs.

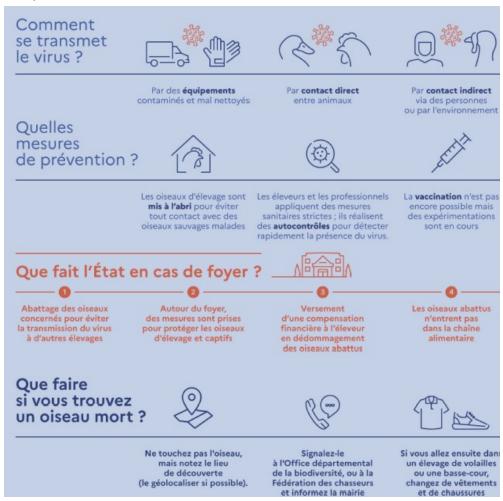
Le recensement de tous les lieux de détention de volailles ou d'autres oiseaux captifs à finalité commerciale ou non commerciale est réalisé :

- Les responsables d'exploitation commerciale détenant des oiseaux doivent être déclarés auprès de la Direction départementale de la protection des populations du Bas-Rhin par téléprocédure à l'adresse : https://agricultureportail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13989/
- Les **particuliers** détenant des volailles doivent être déclarés par Internet par téléprocédure à l'adresse :

https://agriculture-portail.6tzen.fr/defaut/requests/cerfa0/ ou auprès de la mairie en remplissant un formulaire que nous vous ferons parvenir.

En cas de difficultés avec les démarches, vous pouvez vous faire aider par la **Maison France Services** et éventuellement par la mairie.

L'Article 8 de la Section 8 édicte que le non-respect du présent arrêté constituent des infractions définies et réprimées par les Articles R228-1 à R.228-10 du Code rural et de la Pêche maritime.



SYNDICAT DE LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

Dans le cadre de la lutte contre la nuisance, l'équipe du SLM67 cible essentiellement quatre espèces de moustiques parmi la trentaine d'espèces présentes dans le Bas-Rhin. Ces espèces ciblées piquent l'homme et se retrouvent en grandes quantités dans les communes les soirs de printemps et d'été. L'objectif n'est pas d'éradiquer ces moustiques mais bien de diminuer leur nombre et donc leurs piaûres au sein des collectivités membres du SLM67.



Les larves de moustiques sont visées par les traitements. Elles se développent dans l'eau stagnante après la mise en eau de zones inondables (roselières, anciens bras du Rhin en milieu forestier, etc.). La durée de vie d'une larve dans l'eau est d'environ une semaine en été. Au bout de cette phase aquatique, le moustique adulte émerge.

Le produit utilisé, le *Bti* (bacille de Thuringe), doit être ingéré par les larves pour être actif. Les équipes interviennent seulement lors de la phase de développement des moustiques dans l'eau. Lorsque les surfaces inondées sont importantes et que les gîtes larvaires sont difficiles d'accès, le SLM67 fait appel au traitement aérien par hélicoptère. Le SLM67 collabore depuis près de 30 ans avec une équipe allemande de démoustication (la KABS) pour réaliser ces traitements aériens.

Afin de limiter l'impact de ses interventions sur la faune dite non-cible et sur les habitats naturels, le SLM67 affine ces interventions à l'aide d'une cartographie précise des sites de traitement et de la prise en compte de données naturalistes (présence d'espèces animales sensibles).

Les moustiques domestiques

Certaines espèces de moustiques, dont le moustique tigre, pondent leurs oeufs à la surface de l'eau ou sur les bords intérieurs des contenants stockés dans les jardins des particuliers. Des gestes simples existent pour limiter leur développement : vider ou changer l'eau 2 fois par semaine, ranger à l'abri de la pluie, fermer hermétiquement avec un couvercle adapté ou une moustiquaire et un tendeur. Réservés aux contenants qui ne peuvent être vidés régulièrement, couverts ou rangés, un dispositif à base de *Bti* est disponible en mairie.





Pour obtenir davantage de renseignements sur le traitement et pour **faire partie de l'équipe d'intervention à pied**, vous pouvez contacter le SLM67 par mail :

■ contact@slm67.fr

Site internet du SLM67: www.slm67.fr

LA VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE

ASSOCIATION PARENTÈLE

GOÛTER DE CARNAVAL

Vendredi 10 février, pour le dernier jour avant les vacances d'hiver, les élèves ont pu venir déguisés à l'école.

A la sortie des classes, petits et grands ont pu participer en famille à un goûter carnavalesque.





C'était une superbe après-midi conviviale autour d'un goûter avec crêpes et boissons chaudes.

Merci à toutes et à tous d'être venus si nombreux!

Merci également à l'équipe communale pour l'aide à la mise en place ainsi qu'aux parents qui nous ont prêté main forte!

ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE À NIEDERLAUTERBACH

Chers parents et futurs parents,

Aurore, 37 ans, maman d'une petite fille de 4 ans et assistante maternelle agréée sur Niederlauterbach, je vais disposer de deux places à temps complet pour accueillir deux bébés ou deux enfants non scolarisés à compter de fin août /début septembre 2023.

Travailler avec les enfants est pour moi une grande passion. J'aspire à les voir grandir, progresser et s'épanouir.

Je pratique à petite échelle la langue des signes pour bébé pour comprendre rapidement les besoins et émotions de votre enfant. Je pratique la DME, le portage physiologique, la motricité et les jeux libres, les activités en extérieur et manuelles. J'attache énormément d'importance au rythme de l'enfant (sommeil, repas, langage, propreté...).

Je peux également parler ou chanter en anglais à votre petit bout. Ma fille étant francoaméricaine, la langue anglaise fait partie intégrante de son éducation. Je serai ravie de partager cela avec votre enfant.

Je soutiens également toutes les mamans qui souhaitent continuer l'allaitement maternel. Je suis quelqu'un de dynamique, très souriante, douce et patiente.

J'accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h à 19h. Possibilité également de travailler en horaires atypiques.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations par téléphone au **07 50 66 16 35** ou par mail à l'adresse suivante <u>aurore.assmat@icloud.com</u>

EXTRAIT DE L'HISTORIQUE DE NIEDERLAUTERBACH



Restaurant de la Couronne



Restaurant de la Gare

Les restaurants au 19° siècle.

C'était le lieu de rencontre pour discuter - s'amuser - jouer aux cartes.

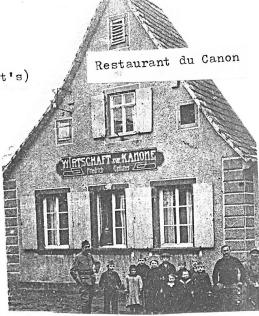


Restaurant du Cygne



Restaurant du Raisin (Traube)





Depuis 1849 des "Guthans" tiennent ce restaurant.

UNE RETROUVAILLE INIMAGINABLE

« Le laboureur et ses enfants »

Jean de la Fontaine

« Le laboureur, sentant sa mort prochaine, Fit venir ses enfants, leur parla sans témoins. Creusez, fouillez, ne laissez nulle place Où la main ne passe et repasse.

Que nous ont laissé nos parents.

Un trésor est caché dedans. »



Dessin de Grandville Illustration de la fable

C'est ce qu'un garçon d'une dizaine d'année entreprit pendant les vacances de Noël à Niederlauterbach sur le champ de ses grands-parents.

Quel ne fut pas son étonnement quand il trouva une alliance. Il la nettoya longuement puis déchiffra une date de mariage, puis un prénom.

Sa curiosité se solda par une immense joie quand, avec sa famille, il découvrit que l'alliance est celle de sa grande tante.

Aussitôt, ils invitèrent cette dernière pour l'interroger sur ce qu'elle a pu perdre de très cher à elle.

Du tac au tac, elle répondit « Mon Alliance, après 2 années de mariage... perdue dans la paille... »

Rien de rigolo... En mettant de la paille sous les bêtes dans l'étable, elle perdit la bague qui, en fumier atterrit sur leur champ, près de chez eux.

Quelle belle retrouvaille!

Ce fut le plus beau cadeau pour les quarante cinq années de mariage de ce couple.



LES FÉLICITATIONS DE LA COMMUNE



Madison Huttenberger a terminé sa mission de remplacement pendant le congé de maternité d'Aline.

Nous la remercions pour tout le travail accompli pendant cette période.



Le 22 février, Mme Marguerite ZIMMERMANN a soufflé sa 90ème bougie. Une corbeille garnie lui a été remise à l'occasion de son anniversaire.

LES ANNIVERSAIRES

EN MARS

Le 2 mars	90 ans	Joséphine WEIGEL née ENGELHARD
Le 2 mars	72 ans	Aime HARO
Le 4 mars	72 ans	Bernadette KREUTZBERGER née HEINTZ
Le 8 mars	75 ans	Marie WEBER née JUNG
Le 18 mars	70 ans	Patricia HAUSS née SONN
Le 21 mars	70 ans	André KREUTZBERGER
Le 22 mars	87 ans	Marie STRIEBIG née WEISS
Le 23 mars	83 ans	Marguerite HEINTZ née BEYL
Le 26 mars	81 ans	Marie SPILLMANN née BUHLER
Le 31 mars	73 ans	Margot BASELT née STURK
Le 31 mars	88 ans	WEBER Gérard

EN AVRIL

Le 3 avril	83 ans	Bernadette HEILMANN-HEINTZ née HEINTZ
Le 6 avril	88 ans	Joseph ZERR
Le 8 avril	85 ans	SCHWEITZER Alphonse
Le 9 avril	73 ans	Marie Elise HEINTZ née KNAEBEL
Le 16 avril	93 ans	René BRINSTER
Le 18 avril	80 ans	Joséphine WEIGEL née ZIMMERMANN
Le 25 avril	94 ans	Lydia GERTZ née Campitis
Le 26 avril	84 ans	Jeanne HEINTZ née Heintz
Le 30 avril	80 ans	PHILIPPS Marlène née Beyl

LES DECES

Le 19 février

Madame Alice LORENTZ née BEYL Nos sincères condoléances à la famille



Si vous ne désirez pas figurer sur l'une des ces pages (Anniversaires à partir de 70 ans, photographies des évènements heureux, publications des prochains évènements heureux), veuillez le signaler à la mairie afin de retirer vos noms des listes de diffusion). En contrepartie, si vous désirez figurer dans le bulletin communal pour un évènement dont ne nous sommes pas informés, merci de le signaler. MERCI!

SERVICES UTILES		
Ecole Maternelle—16, Rue de l'Ecole Ecole Elémentaire—17, Rue de l'Ecole	03 88 53 60 63 03 88 53 61 04	
Assistante sociale	03 69 06 73 76	
Déchetterie Wintzenbach	03 88 86 55 51	
Office de tourisme Seltz-Lauterbourg	03 88 05 59 79	
Médecin de garde (samedi midi à lundi 7 heure)	03 69 55 33 33	
Tours de garde des infirmier(e)s		
Cabinet LAUTERBOURG	03 88 54 67 72	
Cabinet SALMBACH	03 88 53 64 65	
Urgences vétérinaires		

https://www.urgences-veterinaires.fr/trouver-un-veterinaire-

ADRESSES UTILES

BAS-RHIN(67)

Notaire—	
Maître GROSCLAUDE Jean-Mathieu	03 88 94 81 56
1 Route du Rhin 67630 LAUTERBOURG	
Kinésithérapeute à NIEDERLAUTERBACH	03 88 94 48 53
•	00 00 74 40 00
Mme PFLUG Magali	
Taxi Laurence-laurence.strohm75@gmail.com	07 71 17 61 30
Taxi Philippe PONS - philippepons67@sfr.fr	06 18 88 32 94
Fluo Grand Est—horaires de bus	
https://www.ctbr67.fr/la-ctbr/le-reseau-67/	09 72 67 67 67
Ramonage la Brosse d'Alsace MOTHERN	03 88 49 84 35
Eradiguêpes	06 62 83 24 56

NUMEROS D'URGENCE

3 rue de la Paix 67160 WISSEMBOURG

GENDARMERIE 03 88 94 80 12 03 88 14 42 57 SOS MAIN **CENTRE ANTI-POISON** 03 88 37 37 37 SOS ENFANTS DISPARUS 116 000









Police Gendarmerie

Pompiers

urgences

AMBULANCES

GREINER 03 88 86 51 43 03 88 86 31 43 **ROLAND**

PHARMACIES DE GARDE			
Mars 2023	!		
04/06/2023	Lauterbourg		
05/03/2023	Mothern		
11/03/2023	Seebach		
12/03/2023	Lembach		
18/03/2023	Wissembourg Pharmacie de l'Europe		
19/03/2023	Lauterbourg		
25/03/2023	Beinheim		
26/03/2023	Seebach		
Avril 2023			
01/04/2023	Betschdorf		
02/04/2023	Wissembourg Pharmacie de l'Europe		
07/04/2023	Wissembourg Pharmacie de l'Europe		
08/04/2023	Merkwiller		
09/04/2023	Beinheim		
10/04/2023	Seebach		
15/04/2023	Wissembourg Pharmacie Centrale		
16/04/2023	Betschdorf		
22/04/2023	Reichshoffen		

MAIRIE ET AGENCE POSTALE DE NIEDERLAUTERBACH

Merkwiller

Wissembourg Pharmacie de l'Europe

Wissembourg Pharmacie Centrale

17 Rue de l'Ecole 67630 NIEDERLAUTERBACH

2 03.88.94.30.06

mairie.niederlauterbach@wanadoo.fr

: 9h30 à 11h00 Lundi, Mercredi et Vendredi

Mardi: 15h00 à 16h15

23/04/2023

29/04/2023

30/04/2023

Jeudi: 17h00 à 18h00

Permanence de M. le Maire Jeudi : 17h00 à 18h00

Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

3 Rue Principale, 67930 BEINHEIM www.cc-plaine-rhin.fr

03 88 53 08 20

Syndicat des Eaux de Lauterbourg et environs

26 Rue du Gal Mittelhauser 67630 LAUTERBOURG www.syndicat-eau-lauterbourg.fr

03 88 94 80 76